



ADo/Philippeville, le 18 février 2026

Sivry-Rance

Opération de Développement Rural

Compte rendu de la réunion de CLDR du 17 février 2026

Salle des Mariages – Sivry

Présents : Voir liste en fin de ce document.

Rappel :

FRW = *Fondation Rurale de Wallonie*

CLDR = *Commission Locale de Développement Rural*

ODR = *Opération de Développement Rural*

PCDR = *Programme Communal de Développement Rural*

DR = *Développement Rural*

0 Accueil

M. Alain Lalmant, Echevin, débute par un mot de bienvenue et introduit la séance en déclinant l'ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du PV de la CLDR élargie du 25 mars 2025 ;
2. Approbation du rapport annuel ;
3. Perspectives futures ;
4. Divers (POLLEC, Copil, ...).

1. Approbation du dernier PV de CLDR: réunion du 11.03.2024

Les membres ont reçu, joint à la convocation à cette CLDR, le PV de la CLDR précédente.
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité, sans remarque de la part des membres présents.

2. Présentation du rapport annuel 2024 de l'ODR

Copie du Power Point en annexe.

Précisions par Alain Domer

Ce rapport doit être transmis pour le 31 mars à la direction du développement Rural (DDR), sur le Guichet des Pouvoirs Locaux et par mail au Pôle d'Aménagement du Territoire. Il doit être approuvé préalablement par le Conseil communal. Celui-ci aura lieu en mars 2025

Le rapport annuel 2025 de l'Opération de Développement Rural, qui comprend :

- les annexes 1, 2 et 3 sous forme d'un document Excel, reprenant notamment l'évolution des projets ;
- l'annexe 3, format Word, reprenant le rapport comptable et de fonctionnement d'un projet terminé ;
- l'annexe 4, format Word, reprenant le rapport de la CLDR ;

a été envoyé aux membres avec l'invitation à la CLDR.

Ces 3 documents sont également remis aux membres en séance en version papier. « lisible ».

Etat d'avancement des projets du PCDR par l'échevin DR. Alain Lalmant :

Alain Lalmant se base sur le fait que les membres ont pu prendre connaissance du fichier xls envoyé avec l'invitation.

Il donne quelques précisions nécessaires et répond aux questions des membres.

- ✓ Concernant le projet 1.5 « Aménagement du cœur de village de Grandrieu et aménager ses abords ».

Le Bureau HIT travaille actuellement sur les plans et utiliserait les mêmes matériaux que ceux utilisés pour l'aménagement du centre de Sivry.

Le SPW MI va, semble-t-il, intervenir pour la sécurisation de la route provinciale.

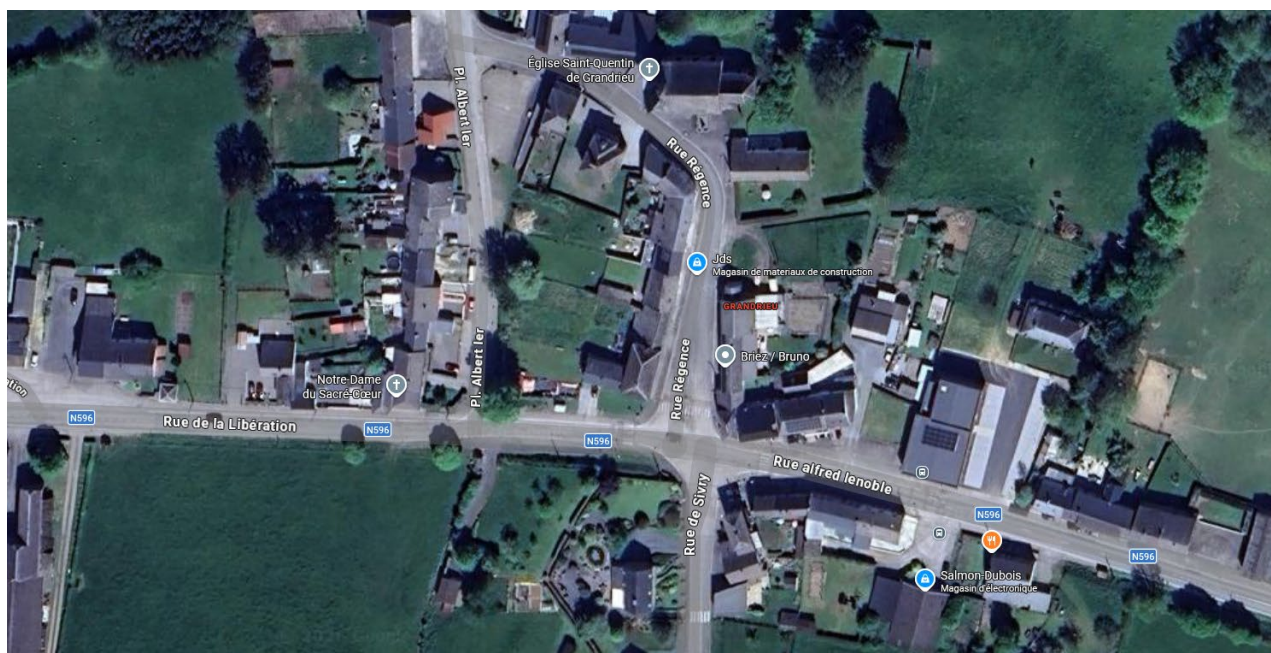
Une première phase de travaux va probablement débiter prochainement rue Alfred Lenoble.

Une seconde est sans doute prévue rue de la Libération.

La commune pourrait envisager l'acquisition d'une maison en ruine (Briez) sous réserve que le SPW-MI prenne en charge la démolition et la stabilité de l'habitation voisine.

Ceci permettrait de libérer de l'espace pour envisager l'implantation d'un rond-point.

Dans ce cas de figure, fort intéressant, le Bureau HIT devrait revoir ses plans et on se dirigerait vers un aménagement en « U ».



L'objectif de la Commune est de rester dans une enveloppe de 610.000€ avec les 400.000€ de subsides prévus dans la convention exécution DR.

- ✓ Concernant le projet 2.10. « Aménager et valoriser le cœur de village et entrées de Sautin ». Le projet a été modifié suite à la rencontre citoyenne de fin 2025. Les modifications ont été exposées et expliquées au SPW de manière à ne pas retarder ou compromettre le projet et/ou le début des travaux.
- ✓ Concernant le projet 2.9. « Aménager et valoriser le cœur du village et entrées de Rance ». Rance est traversée par la N53, la distance entre les 2 ronds-points est d'environ 700 m. Cette longue traversée ne facilite pas la mise en place d'un projet cœur de village du genre de celui de Sautin ou Grandrieu. Il faudra que la CLDR qui travaillera sur le futur PCDR se penche sur la question, peut-être en ciblant par exemple le quartier de la gare ou un autre endroit.

Rapport comptable par Alain Domer :

La MV de Grandrieu est à l'équilibre financier.
Elle ne dégage donc pas de bénéfices.
Elle jouit d'un beau taux d'occupation avec 184 jours en 2025.

Rapport de la CLDR par Alain Domer :

La CLDR s'est réunie une fois le 25.02.25.
Le Bureau HIT qui travaille sur le cœur de village de Grandrieu n'a pas terminé les plans qui devraient être présentés prochainement à la population et à la CLDR.
La Commune ayant obtenu convention exécution* (qui est un condensé des conventions faisabilité et réalisation) pour le cœur de village de Grandrieu en janvier 2025 ne pouvait de toute façon plus demander de convention DR.
*Notification de la convention exécution 28.01.2025.

Programmation à 3 ans par Alain Lalmant et Alain Domer

Le PCDR est en fin de vie, sa validité s'arrête le 28.01.26.
De facto la Commune n'est pas tenue d'envisager une programmation à 3 ans, qui, en principe, porte sur des projets à demander en convention DR.
On peut toutefois mentionner les projets en élaboration et les intentions pour les années à venir qui seront réalisées avec différents moyens financiers ou prises en compte lors de la nouvelle ODR (PCDR).

1.5 Aménagement du cœur de village de Grandrieu : en cours depuis 2025

2.1 Aménager et valoriser le cœur de village de Sautin : en cours en 2026

2.4 Mettre en valeur le réseau de ruelles et de sentiers dans toute l'entité : travail de longue haleine

2.11 Aménager et valoriser le cœur de village de Montbliart : pour le prochain PCDR

2.9 Aménager et valoriser le cœur du village et entrées de Rance : pour le prochain PCDR

La CLDR valide, à l'unanimité, le rapport annuel 2025 de l'Opération de Développement Rural

3. Perspectives futures

Alain Lalmant donne une série d'informations :

La Commune a pris la décision de démarrer un nouveau PCDR avec l'accompagnement de la FRW (délibération du conseil communal du 26.03.25).

En ce début d'année, la ministre Dalcq a marqué son accord pour un accompagnement de la FRW à partir de 2027.

La Commune sait que l'élaboration d'un PCDR a un coût financier puisqu'il faut un auteur de PCDR

L'élaboration d'un nouveau PCDR nécessitera une participation citoyenne et la mise en place d'une nouvelle CLDR.

Il semblerait que la ministre Dalcq réfléchisse à des changements législatifs (décret, arrêté, circulaire), on parle de simplification, il y aurait sans doute aussi des changements dans la manière dont les subsides sont « gérés ».

Malheureusement le budget wallon consacré au PCDR n'a jamais été aussi bas que sous la ministre Dalcq. Il est actuellement sous les 10.000.000€ !

La Commune est consciente de la gravité de la situation, elle a avant tout voulu s'inscrire dans la démarche « PCDR » et elle attendra l'évolution législative et budgétaire.

Alain Domer précise que l'accompagnement proposé par la FRW va évoluer à l'avenir.

Un membre rappelle que le PCDR est un projet « faîtier » à moyen et long terme.

Il fait état de son exaspération face aux réductions budgétaires émanant tant du gouvernement wallon, de la communauté et du fédéral.

Le problème n'est pas, selon lui, le manque de moyens des différents gouvernements, mais les choix en matière d'utilisation de moyens.

De ce point de vue, l'attitude de la ministre Dalcq vis-à-vis du milieu rural est dédaigneuse au possible.

Il est du devoir des CLDR de faire remonter leur mécontentement face au sous-financement actuel de la politique de DR et de bien d'autres sous-financements.

Avec ironie, il signale qu'il ne manque pas d'argent pour acheter des F-35.

Il craint que les restrictions imposées actuellement aux communes, aux associations, au monde de la culture, aux citoyens ne soient qu'un apéritif avant un nouveau tour de vis en 2029.

Alain Lalmant signale que la commune va se lancer dans un Schéma de Développement Communal (SDC).

Un SDC est un document qui définit une stratégie territoriale communale.

D'une manière générale, le SDC permet aux autorités communales de définir une stratégie territoriale en termes de mobilité, protection des paysages, développement d'une infrastructure verte, etc.

La commune souhaite faire un SDC pour ne pas être sous la coupe du Schéma de Développement du Territoire (SDT) qui exprime des options d'aménagement et de développement afin d'anticiper et de répondre aux besoins futurs de la population de la Région wallonne.

Dans le cas de Sivry-Rance, une des conséquences du SDT serait la limitation à la construction, à l'avenir, de seulement 400 nouveaux logements et ce uniquement dans le village de Sivry !

Evidemment, faire un SDC représente un coût financier, puisqu'il faut désigner un auteur de projet disposant d'un agrément de type 1 ou 2.

L'élaboration du SDC va aussi nécessiter une importante participation citoyenne.

C'est une démarche qui va durer 1 à 2 ans.

Pour Alain Lalmant, qui tirera sa révérence en fin de législature, il est clair qu'il va falloir faire des choix tant d'un point de vue financier que d'un point de vue sollicitation de la population.

Il pense qu'on ne peut mener 2 ou 3 consultations citoyennes lourdes en 2 ou 3 ans et que mener un PCDR et un SDC va être très, voire trop, lourd.

La participation citoyenne n'est pas une chose aisée, certains voient l'intérêt collectif, d'autres ont du mal à ne pas voir que l'intérêt privé.

Un membre relativise, habitué à la participation citoyenne, estime qu'elle n'est pas simple mais qu'elle dépend de la façon dont les gens la vivent.

Il y a une essence à aller chercher là.

De plus, avoir une identité territoriale est capitale pour l'avenir.

4. **Divers**

POLLEC : Présenté et rédigé par Isabelle Dohy

Isabelle commence par un rappel :

Les informations concernant l'engagement de la commune dans un PLAN POLLEC se trouvent dans l'onglet Ma commune/Services communaux/Environnement/POLLEC du site internet communal.



On y trouve les informations utiles sur le sujet.

- C'est quoi ?
Le programme POLLEC est une initiative de la RW afin de faciliter les communes wallonnes signataires de la Convention des Maires, à élaborer et mettre en œuvre un Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable (PAED).
- Pour quoi ?
Engagement pour réduire 55% de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030
- Par quel moyen ?
Mise en œuvre d'un PAED : plan d'actions en faveur du développement durable et du climat.

Isabelle Dohy commente ensuite le document (PAED) envoyé aux membres et également distribué en séance.

Questions des membres :

Où en est l'achat des véhicules électriques par la commune,

R : le CPAS en a un, le service travaux va en acheter un.

S'agit-il de véhicules hybrides ou full électriques

R : full électriques.

Qui paie l'installation des bornes électriques ?

R : c'est la commune qui paie avec un subside, après elle s'inscrit dans le réseau de bornes, ce qui lui permet de récupérer de l'argent.

Combien y a-t-il de prises par borne ?

R : 2 prises par borne.

Quid du champ photovoltaïque envisagé sur Rance ?

R : c'était un projet porté par un partenariat avec, entre autres, la commune et l'AIESH. Ce projet devait permettre de produire beaucoup d'électricité, ce qui pose problème vu le statut de l'AIESH qui ne peut produire que pour couvrir ses pertes.

Remarques des membres :

L'installation des bornes demande un renforcement des lignes.

Lorsqu'il y a 2 prises par bornes, les véhicules connectés en même temps aux prises ne sont manifestement pas égaux face à la « disponibilité d'électricité ».

La CLDR joue un rôle dans le Comité de pilotage POLLEC (Politique Locale Energie Climat).

5. Clôture de la réunion

M. Alain Lalmant, Echevin, remercie les personnes présentes à cette réunion et les invite à partager un moment de convivialité.

Fondation rurale de Wallonie
Equipe Entre-Sambre-et-Meuse
Alain Domer
Rue de France, 66
5600 Philippeville
Tel 071 66 01 90
a.domer@frw.be

Pour le secrétariat de la CLDR,
Alain Domer,
Responsable du Bureau Régional ESEM



Liste des présences – Réunion de CLDR du 17 février 2026

	NOM	Prénom	MEMBRE CLDR Cons. Communal ou Citoyen	PRESENT/P EXCUSE/E
1	BAUFFE	Marie-Pierre	Citoyenne	P
2	BISET	Francis	CC	
3	BOUILLET	Mélanie	Citoyen	
4	CAMBRON	Régis	Citoyen	P
5	CANART	Frans	Citoyen	
6	DELHOYE	Nadine	Citoyen	P
7	DEMEULDRE	Alex	Citoyen	
8	DIDIER	Huguette	Citoyen	
9	DUMEUNIER	Olivier	Citoyen	P
10	GATELIER	Jean-François	Bourgmestre	E
11	LALMANT	Alain	Echevin DR	P
12	LALMANT	Isabelle	Citoyen	E
13	LALMANT	Mélanie	Citoyen	P
14	LUST	Maxime	Citoyen	E
15	MEUNIER	Jérémy	Citoyen	
16	MICHAUX	Claude	Citoyen	E
17	POUCET	Michel	Citoyen	P
18	SAINTHUILE	Laure	Citoyenne	P
19	VINCENT	Julie	Citoyenne	
20	WERION	Huguette	Echevine	E

Personne relais pour l'Administration Communale : Isabelle Dohy et Edalie Moriamé